

Délégation départementale des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale

Dossier suivi par : Cécile BODIN

Téléphone : 05 49 06 70 37

Fax : 05 49 75 20 69

Courriel : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

Niort, le **08 AOUT 2017**

Nos réf. : yhcr208

Vos réf. : 79-2017-00107

Monsieur le directeur

**Direction départementale des territoires des
Deux-Sèvres**

Service Eau Environnement

39 avenue de Paris

79022 NIORT

Objet : Avis sur le projet de travaux d'aménagement d'ouvrages

Par courrier du 28 juin 2017, vous avez sollicité l'avis de l'ARS sur le dossier présenté par le syndicat mixte à la carte Haut Val de Sèvre et Sud-Gâtine relatif aux travaux d'aménagement des ouvrages des Moulin de Grand Rattier, Moulin Neuf et des Hautes Rivières pour l'amélioration de la continuité écologique de la Sèvre Niortaise amont sur les communes de Sainte-Eanne, la Mothe-Saint-Héray et Exoudun.

D'après l'examen du dossier, il ressort du dossier les éléments suivants :

- Les zones des travaux se situent dans le périmètre de protection de la prise d'eau de la Cobelière disposant d'un arrêté préfectoral de DUP du 19 décembre 2013,
- Un suivi qualitatif des eaux est prévu en phase travaux (matières en suspension et oxygène dissous)

Les prescriptions de cet arrêté devront être respectées notamment en phase chantier (mesures préventives, conduite à tenir en cas d'incident). Le syndicat de production et d'adduction d'eau potable de la Région de Saint Maixent l'Ecole devra être tenu informé en temps réel de tout incident.

Ainsi compte tenu des éléments présents dans le dossier, j'émetts un avis favorable à cette demande.

P/Le Directeur de la Délégation départementale
des Deux-Sèvres

Par délégation

Le Responsable du pôle santé publique et environnementale,



Lionel RIMBAUD

D.D.T DES DEUX-SÈVRES

10 AOUT 2017

ARRI